

Agenda

-

A paraître
- C/R du Conseil de
perfectionnement
Valenciennes du
15/12/09

FUSION des corps de catégorie B

Réunion bilatérale du 20 novembre 2009

entre le MEEDDM-DRH et l'UNSA DD

Janvier 2010
n° 1

Le 29 novembre 2009, après avoir décidé de rencontrer de manière bilatérale chacune des organisations syndicales, la DRH représentée par M. MALFILATRE chef du Service de Gestion du Personnel et Eric SAFFROY chef de la sous-direction des personnels administratifs, techniques, d'exploitation et des transports terrestres (ATET) reçoit une délégation d'UNSA dans le but de préparer les prochaines fusions des corps qui ont pour but d'en réduire le nombre et d'en faciliter la gestion.

Pour mémoire, les fusions des corps de la catégorie B, d'une part relevant de la filière administrative, d'autre part relevant de la filière technique, doivent être achevées avant la mise en application par ministère du Nouvel Espace Statutaire (NES) et dans le cas où aucune solution de(s) fusion(s) ne serait validée, compte tenu notamment des métiers différents occupés par les « B-type » (SA, Contrôleurs des transports terrestres et des inspecteurs de permis de conduire), tous les agents relevant de corps non fusionnés, le seraient d'office en 2012 sans pouvoir bénéficier immédiatement des « avantages » de ces fusions.

La proposition du MEEDDM de créer deux filières, la première administrative et la seconde technique, la partie contrôle (administratifs et techniciens) étant répartie dans les deux filières (notamment pour les Contrôleurs des Affaires Maritimes (CAM)), a obtenu l'aval de la DGAFP.

Dans la filière administrative de la catégorie B seraient fusionnés les corps des SA, des CTT, des inspecteurs des permis de conduire et les agents administratifs des affaires maritimes.

Toutefois, le SAFACCT et UNSA-ER souhaitent être fusionnés dans la filière technique et réclament à défaut la création d'une filière contrôle qui laisse très dubitative la DRH.

Revendications UPSAE qui a profité de cette rencontre pour exiger :

- que la **fusion**, pourtant engagée il y a quelques années, entre les SA de centrale et ceux des services déconcentrés soit achevée préalablement à toute fusion de corps ; MM. MALFILATRE et SAFFROY y sont totalement **favorables** ;
- une **promotion** vers le premier grade de la **catégorie A** pour tous les agents en sommet de grade SACE, notamment à l'occasion de la mise en place du NES ; l'Administration n'est **pas opposée au principe de promotions exceptionnelles** de certains dossiers, notamment en **augmentant le ratio promus/promouvables sur plusieurs années** ;
- la mise en œuvre du **contrat de fin de carrière pour les SA** comme cela se fait pour d'autres corps ou catégories ; l'Administration **prend note favorablement** à sa création pour les catégories B sous réserve d'en préciser les critères de gestion ;
- une **formation diplômante** amenant à un titre reconnu de niveau **BAC + 2** dans une école du ministère ; aucune réponse concrète n'est apportée par l'Administration néanmoins cette demande paraît être prise au sérieux par le Conseil de perfectionnement du 15/12/09 ;
- la pérennité des **emplois fonctionnels** et que ce type d'emploi puisse **bénéficier aux SA** ; pour l'administration la question relative aux emplois fonctionnels reste entière.

Fusion de corps « administratifs » sur le plan interministériel: la DGAFP a lancé une étude relative à la création d'un corps interministériel à gestion ministérielle pour la catégorie A, comme cela se fait pour les administrateurs civils (exemple une CAP par ministère). A terme, il faut comprendre une externalisation de la filière administrative du MEEDDM. Cette hypothèse de fusion concerne bien évidemment les SA ou le futur corps fusionné. UPSAE sera très vigilante à l'égard de ce projet dans l'intérêt des SA du MEEDDM pour éviter toute dévalorisation en terme de responsabilités et/ou de perte financière sur le plan indemnitaire.

Régime Indemnitaire

UNSA DD réitère sa demande d'alignement des régimes indemnitaires *a minima* sur celui du MAAP et confirme ses revendications sur la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), les dossiers étant tous ténus. Aucune réponse concrète n'est apportée par l'Administration.

F

L

A

S

H

Pour finir, l'Administration avance :

- que les négociations sur les fusions seront menées par les représentants des syndicats présents en CTPM ou ceux des CAP des corps concernés, le choix des représentants n'étant pas encore fixé. UPSAE souhaite que ce soit les représentants des personnels élus en CAP, les représentants au CTPM ayant un rôle de défense plus général ;
- qu'il y aurait également la mise en place de groupes de travail (recrutement, indemnitaire, formation, gestion, avancement, gestion du stock,)

Il ressort du groupe d'échanges DRH/Organisations syndicales du 08 décembre 2009, que les fusions des corps qui relèvent des catégories administratives des A et B seraient plus lointaines, notamment pour les B en raison de la demande de création de la filière contrôle pour les CTT et IPCSR.

Subsidiairement, face à l'attitude du Secrétaire Général du MEEDDM, Monsieur le Préfet LALLEMENT, lors du CTPM du 15 décembre dernier, l'intersyndicale a décidé de boycotter toute réunion, comité, groupe de travail excepté les CAP pour ne pas pénaliser les agents. Ce qui signifie que le travail sur les fusions de la catégorie B n'a quasiment pas commencé.

Source :

- Décret n° 2005-456 du 12 mai 2005 relatif à la fusion des corps de secrétaires administratifs du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer et fixant des modalités temporaires d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'équipement
- Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat et UPSAE n'augmente pas ses cotisations en 2010 !



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

BULLETIN d'ADHESION 2010

NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la cotisation à 48€ (30€ pour une première adhésion)

PASTEL - DDT de la Haute-Vienne – A l'attention de Rémy RONVEL – 22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

Courriel : remy.ronvel@i-carre.net

Tél. 05 55 12 94 73

Un reçu fiscal vous sera alors délivré vous permettant de déduire, sous conditions, 66% de votre cotisation

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



Rémy RONVEL
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex